

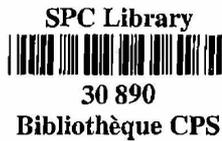
2 SEP. 1992

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

PAC

1712

barcode:



**PREMIERE CONFERENCE OCEANIQUE SUR L'HYGIENE DU MILIEU :
MOBILISATION DES RESSOURCES EN VUE D'UNE ACTION EFFICACE**
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 19-23 août 1991)

RAPPORT

Réalisé avec le concours financier du Bureau australien
d'aide au développement international (AIDAB)

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

LIBRARY
1992

SOUTH PACIFIC COMMISSION

720/92

12848

(ii)

© Copyright, Commission du Pacifique Sud, 1992

La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction, même partielle, de ce document, sous quelque forme que ce soit, à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original : anglais

Commission du Pacifique Sud – Catalogage avant publication (CIP)

Première conférence océanienne sur l'hygiène du milieu : "mobilisation des ressources en vue d'une action efficace" (1ère : Nouméa : 1991)
Rapport

1. Hygiène du milieu--Océania--Congresses

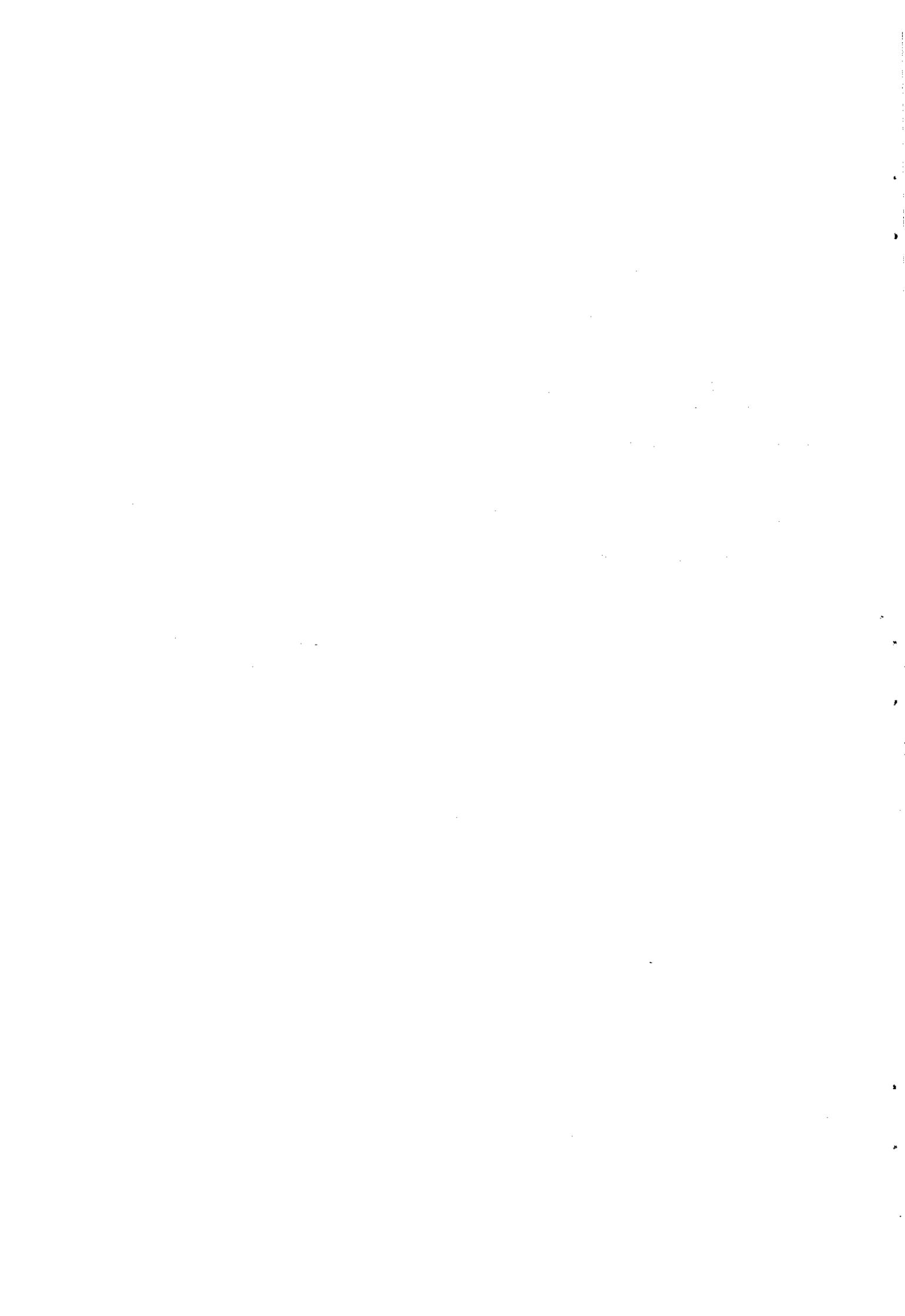
363.7

ISBN 982-203-297-8

AACR2

SOMMAIRE

	Page
I. INTRODUCTION	1
II. ORDRE DU JOUR	3
III. COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES DEBATS	5
IV. RECOMMANDATIONS	19
V. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES A LA CONFERENCE	23
VI. LISTE DES PARTICIPANTS	27
ANNEXE	
EVALUATION DES TRAVAUX	35



I. INTRODUCTION

La trentième Conférence du Pacifique Sud a approuvé la tenue d'une conférence sur l'hygiène du milieu, la première manifestation régionale de cette nature réunissant les spécialistes de l'hygiène du milieu.

La conférence avait pour thème : "La mobilisation des ressources en vue d'une action efficace". Il s'agissait de donner suite à la recommandation formulée à l'occasion de la douzième conférence régionale des directeurs de la santé ainsi qu'aux demandes émanant des pays membres désireux de se doter de programmes d'hygiène du milieu plus efficaces.

Les objectifs de la conférence étaient les suivants :

- Créer à l'intention des responsables océaniens et des organismes compétents une instance régionale permettant l'examen de questions relatives à l'hygiène du milieu et des problèmes connexes;
- Aider les participants à déterminer les objectifs nationaux en matière d'hygiène du milieu;
- Permettre aux participants de mieux comprendre les avantages et les fonctions des divers organismes compétents en vue de favoriser une plus large coopération en la matière en évitant toute répétition inutile des efforts engagés;
- Promouvoir la participation de la collectivité à la mise en oeuvre des programmes d'hygiène du milieu.

La conférence s'est tenue au siège de la CPS à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 19 au 23 août 1991.

Le Bureau australien d'aide au développement international (AIDAB) a généreusement prêté à la CPS le concours financier nécessaire à la tenue de cette conférence.



II. ORDRE DU JOUR

Lundi 19 août (*Ouverture officielle et exposés nationaux*)

Ouverture officielle

- prière
- allocution d'ouverture
- présentation des participants, experts-conseils, observateurs et membres du secrétariat général
- adoption de l'ordre du jour
- élection du président, du vice-président et des membres du comité de rédaction

Hygiène du milieu – Tour d'horizon régional

Exposés nationaux

Mardi 20 août 1991 (*Thème : Comment améliorer notre façon de faire*)

Exposés nationaux

Approvisionnement en eau et assainissement

- Progrès accomplis et difficultés rencontrées en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays insulaires du Pacifique Sud
- L'eau et l'assainissement dans le Pacifique

Lutte anti-vectorielle

- Lutte anti-vectorielle (tour d'horizon)
- Participation des collectivités à la lutte contre les vecteurs
- Le point sur la dengue dans le Pacifique

Les denrées alimentaires dans le Pacifique Sud, sécurité pour le consommateur, intégrité et qualité

Le directeur de l'hygiène du milieu : un cadre supérieur ou un technicien du Pacifique ?

Mobilisation des collectivités

- Mobilisation de la société en vue d'une éducation en matière d'hygiène du milieu
- Comment mettre la collectivité à contribution ?

Mercredi 21 août (*Thème : Utilisation de ressources diverses*)

Relations avec d'autres services et organismes

Les programmes d'hygiène du milieu et la participation d'autres spécialistes de la santé

Problèmes complexes liés à l'hygiène du milieu

- Etude des problèmes complexes de l'hygiène du milieu
- Gestion de problèmes complexes en matière d'hygiène du milieu

Constitution des groupes de travail

- Approvisionnement en eau et assainissement
- Lutte anti-vectorielle
- Evacuation des déchets solides
- Gestion de l'hygiène du milieu
- Denrées alimentaires et sécurité du consommateur

Jeudi 22 août (Mesures recommandées)

Présentation et examen des conclusions des divers groupes de travail

Visites organisées

- Société métallurgique Le Nickel, ou
- Service d'hygiène municipal
 - . alimentation en eau
 - . traitement des eaux usées
 - . évacuation des déchets solides
 - . lutte anti-vectorielle

Vendredi 23 août 1991

Réglementation applicable à la mise en place de complexes touristiques

Déclarations des observateurs

Débat et adoption des recommandations

Evaluation des travaux

Clôture de la conférence

III. COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES DEBATS

A. SEANCE D'OUVERTURE

1. Vaasatia Poloma Komiti, directeur adjoint des programmes, ouvre la séance.
2. M. Uraia Lesu, représentant de Fidji, dit une prière.
3. Le directeur adjoint des programmes souhaite la bienvenue aux participants au nom du secrétaire général et déclare la conférence officiellement ouverte. Malheureusement, du fait de difficultés de dernière minute, les représentants de Tuvalu et de Kiribati ne peuvent prendre part à la réunion. Le représentant de Nauru s'est également excusé de ne pouvoir participer aux travaux.
4. Le directeur adjoint des programmes sollicite des candidatures pour les postes de président, vice-président et pour l'élection des membres du comité de rédaction. Sont élus les représentants suivants :

Président	:	D ^r O.V. Natarajan (Guam)
Vice-président	:	D ^r Michel Germain (Nouvelle-Calédonie)
Membres du comité de rédaction	:	M. Simon Yue (Polynésie française)
		M. Uraia Lesu (Fidji)
		M. Tuaine Teokotai (Iles Cook)
		D ^r Michel Germain (Nouvelle-Calédonie)
5. On procède ensuite à la présentation des participants, des experts-conseils, des observateurs et des membres du secrétariat général avant de passer à l'examen et à l'adoption du projet d'ordre du jour.

B. HYGIENE DU MILIEU – TOUR D'HORIZON REGIONAL

6. Au nom du secrétariat général, le spécialiste de l'hygiène du milieu et l'épidémiologiste de la CPS présentent le document WP.1 intitulé "Hygiène du milieu – Tour d'horizon régional".
7. Les représentants des services de santé publique de la CPS précisent que l'on entend par **problèmes d'hygiène du milieu** ceux qui ont un effet direct et important sur la santé des populations à court terme. Ils font valoir que nombre des problèmes d'hygiène du milieu constatés dans la région sont suffisamment graves et urgents pour exiger l'adoption de stratégies et de programmes d'action plus efficaces. Le document précité traite des questions suivantes :
 - Importance des problèmes d'hygiène du milieu dans le Pacifique;
 - Complexité des causes et ampleur des problèmes constatés;
 - Méthodes de surveillance des maladies et indicateurs disponibles ou nécessaires à des programmes de suivi et d'intervention efficaces.
8. On présente le thème de la conférence, "Mobilisation des ressources en vue d'une action plus efficace".
9. Il faut distinguer deux catégories de problèmes : les problèmes *traditionnels* qui ne sauraient être résolus sans une plus large participation des collectivités, et des problèmes *complexes* plus récents, à facteurs multiples dont la solution appelle des stratégies pluridisciplinaires.

C. EXPOSES NATIONAUX

10. Les participants exposent brièvement les grandes lignes des principaux problèmes d'hygiène du milieu rencontrés dans leurs pays respectifs. La liste des exposés nationaux et des documents présentés à la conférence figure au chapitre V du présent rapport.

Samoa américaines

11. La situation en matière d'hygiène du milieu fait l'objet d'une surveillance régulière. L'élimination des déchets solides et les décharges sauvages constituent de gros problèmes imputables au non respect de la réglementation en vigueur et à l'insuffisance des sites de dépôt d'ordures et de stockage des déchets. Une vigoureuse campagne de sensibilisation a été lancée contre la prolifération des décharges sauvages. Par ailleurs, le nombre d'accidents de véhicules à moteur s'avère préoccupant. Tout contrevenant au code de la route se voit infliger une contravention. On espère ainsi réduire le nombre d'accidents de la route. L'insuffisance des crédits affectés au programme d'hygiène du milieu en réduit la portée.

Iles Cook

12. Depuis quelques années, on assiste à une recrudescence des épidémies de dengue. De ce fait, la lutte anti-vectorielle constitue aujourd'hui la composante essentielle des programmes d'hygiène du milieu. Le ministère de la santé oeuvre en collaboration étroite avec plusieurs organismes non gouvernementaux en vue de réduire les risques de propagation des maladies transmises par vecteurs.

Etats fédérés de Micronésie

13. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie déclare que son pays est confronté à divers problèmes liés à l'insuffisance et à l'insalubrité des eaux fournies par le réseau d'adduction. Par ailleurs, les sites de baignade sont pollués et la qualité des produits alimentaires ne répond pas aux normes de sécurité du consommateur. Le mauvais fonctionnement du système d'évacuation des eaux usées de l'Etat de Pohnpei s'ajoute à ces difficultés. Le service d'hygiène du milieu et d'assainissement envisage de mettre en place des stratégies visant à remédier à cette situation et espère obtenir les crédits nécessaires à la remise en état et à l'entretien de ces installations.

Fidji

14. Dans l'ensemble du pays, le ministère de la santé incite à la construction et à l'utilisation de latrines à siphon (dans les cas où l'approvisionnement en eau est régulier) et à la création en zone rurale de dépotoirs d'ordures ménagères. A cet égard, les femmes et associations de femmes jouent un rôle essentiel. En milieu urbain, l'élimination des déchets solides présente des difficultés considérables et exige une solution rapide. On déplore par ailleurs l'absence de réglementation et de suivi en matière de lutte contre la pollution industrielle.

Polynésie française

15. L'évacuation des ordures ménagères et des déchets d'origine industrielle pose de graves problèmes, notamment dans le cas des lisiers de porc qui contaminent les cours d'eau et le lagon. L'épidémie de dengue des types 1 et 2 survenue en 1990 a révélé certaines lacunes en matière de lutte anti-vectorielle. On envisage à présent de mettre en oeuvre un plan visant à renforcer les aptitudes des agents des services de l'hygiène du milieu grâce à un nouveau cycle de formation d'inspecteurs de l'action sanitaire dont le programme est en cours de préparation.

Guam

16. L'élimination des déchets solides constitue un grave problème, au même titre que l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les zones où vivent les populations migrantes. L'afflux de touristes (environ 500 000 par an) met à rude épreuve les capacités des équipements collectifs. L'agence de protection de l'environnement, qui dispose d'un budget annuel de 3 millions de dollars E.-U., assure le suivi des activités de protection de l'environnement et veille à l'application des textes dans ce domaine.

Nouvelle-Zélande

17. Dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, la situation est satisfaisante. En revanche, les accidents de la route, la pollution des lacs et rivières, le contrôle de la qualité de l'air en milieu clos et les denrées alimentaires de qualité insuffisante, constituent les principaux problèmes à régler. Récemment, à la suite des épidémies de giardiose survenues dans le pays, la surveillance et les normes applicables à l'approvisionnement en eau ont été renforcées.

Niue

18. Les difficultés rencontrées en matière d'hygiène du milieu tiennent principalement à la contamination de la nappe phréatique et aux procédures de contrôle de la qualité de l'eau. Par ailleurs, 544 cas de dengue ont été recensés pendant les épidémies de 1985 et 1986. La situation nécessite l'élimination des gîtes larvaires.

Commonwealth des Iles Mariannes du Nord

19. L'épidémie d'encéphalite à arbovirus qui a frappé le pays en octobre en 1990 a fait l'objet d'une étude et donné lieu à l'adoption de mesures de lutte anti-vectorielle. A ce jour, seuls 10 cas ont pu être diagnostiqués avec certitude. Le rapport de l'étude entreprise est en cours de préparation au *Centre for Disease Control* d'Atlanta.

Nouvelle-Calédonie

20. Les besoins de la Nouvelle-Calédonie en matière d'hygiène du milieu tiennent essentiellement à la lutte contre les insectes vecteurs de la dengue, les arthropodes et les rongeurs. Par ailleurs, il convient de souligner les contrastes marqués entre la ville de Nouméa et l'ensemble des 31 autres communes du Territoire en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement. A la situation particulièrement enviable dont jouit Nouméa, s'oppose l'insuffisance des moyens techniques dans l'intérieur et dans les îles. Ainsi, dans les îles de Lifou et Maré, l'alimentation en eau potable s'effectue exclusivement par forage. En revanche, à Ouvéa, du fait de l'absence de lentille d'eau douce, l'alimentation se fait par récupération des eaux de pluie. A l'exception de Nouméa, les mesures d'assainissement sont insuffisantes. Une vaste campagne d'éducation sanitaire est en cours.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

21. La diversité culturelle et linguistique et les troubles politiques font obstacle à l'amélioration de l'hygiène du milieu. L'approvisionnement en eau, l'élimination des déchets, l'habitat urbain, la médecine et les accidents du travail, la sécurité du consommateur et l'assainissement figurent parmi les principaux problèmes constatés en la matière. C'est notamment dans les zones d'habitat sauvage que les problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement se font le plus cruellement sentir.

Iles Salomon

22. Les ordures ménagères et les déchets industriels sont à l'origine d'un phénomène de pollution particulièrement préoccupant et il n'existe en la matière aucune législation. Les rejets des conserveries de poisson, des huileries de palme et l'épandage de produits agrochimiques sur les cultures constituent les principales sources de pollution industrielle. Par ailleurs, la lutte anti-vectorielle doit être poursuivie plus particulièrement contre les moustiques.

Tokelau

23. L'élimination des déchets solides et la lutte anti-vectorielle figurent au premier rang des préoccupations de Tokelau. L'approvisionnement en eau s'effectue par récupération des eaux de pluie.

Les dégats causés par les cochons errants constituent un fléau. Il convient en outre de recruter un spécialiste de l'hygiène du milieu.

Tonga

24. Au cours de la décennie écoulée, l'approvisionnement en eau et les mesures d'assainissement en milieu rural se sont améliorés. Il importe maintenant d'assurer l'entretien ou la rénovation des installations. La législation applicable en la matière doit être renforcée, au même titre que les mesures de lutte contre la pollution, d'élimination des déchets solides et de surveillance de la qualité des denrées alimentaires. A cet égard, la mise en valeur des ressources humaines et l'amélioration des structures en place s'imposent.

Vanuatu

25. Les principaux problèmes rencontrés sont essentiellement liés à l'élimination des déchets, l'habitat urbain, les ordures ménagères, la pollution d'origine industrielle, la lutte anti-vectorielle, la qualité des produits alimentaires, l'assainissement et l'insuffisance des ressources humaines disponibles. Des textes de loi sur l'hygiène du milieu sont en cours d'élaboration. Les maladies transmises par les moustiques, et notamment le paludisme et la dengue, figurent parmi les principales causes de morbidité.

Wallis et Futuna

26. Les nématodoses, le manque d'eau salubre et potable et l'assainissement figurent parmi les principaux problèmes observés. Pour venir à bout de ces difficultés, il importe de faire intervenir les collectivités qui disposent des moyens et de l'autorité voulus pour favoriser la mise en oeuvre de programmes d'hygiène du milieu et susciter l'évolution des comportements. Dans les domaines de la lutte anti-vectorielle, de l'élimination des ordures ménagères et de l'hygiène des denrées alimentaires, il reste aussi beaucoup à faire.

Samoa-Occidental

27. Les besoins constatés tiennent essentiellement à l'approvisionnement en eau. Par ailleurs, le pays ne dispose pas d'un système de traitement et d'évacuation des eaux usées. L'élimination des déchets solides donne lieu à des difficultés de plus en plus préoccupantes. La conformité aux normes d'hygiène et de qualité des produits alimentaires est particulièrement difficile à vérifier, ce qui rend nécessaire une révision de la réglementation applicable aux denrées alimentaires et aux produits pharmaceutiques.

D. APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT

28. Le Dr Paul Guo, directeur du centre régional du Pacifique Occidental pour la promotion de la planification et des études appliquées en matière d'environnement (PEPAS), organisme affilié à l'OMS, présente le document WP.2. Il passe en revue les progrès réalisés et les problèmes subsistant en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans la région et résume dans leurs grandes lignes les résultats obtenus dans le cadre de la décennie internationale de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Il se concentre plus particulièrement sur les difficultés et contraintes inhérentes au processus de suivi de la décennie. Il mentionne notamment l'amortissement des coûts, le manque de personnel qualifié, les problèmes liés au fonctionnement et à l'entretien des installations, l'insuffisance des crédits et des ressources en eau, le manque d'informations de base, l'imprécision des critères de définition de l'eau potable et l'inadéquation des installations d'assainissement.

29. Les conclusions des études réalisées sur les réseaux d'adduction et d'assainissement de la région, sont de nature à provoquer un optimisme prématuré dans la mesure où certains des services inspectés ont fort bien pu tomber en panne depuis. Dans le même temps, l'accélération de la croissance démographique de la région exige que les pays océaniques se dotent des infrastructures appropriées. Le Dr Guo souligne

qu'il faudra encore beaucoup de temps avant que tous les peuples de la région puissent avoir accès à des réseaux d'approvisionnement en eau et à des installations d'assainissement satisfaisants. Il importe par conséquent de poursuivre et de renforcer les efforts déployés. Si toutes les parties en présence s'engagent vigoureusement en ce sens, des progrès notables pourront être réalisés.

30. M. Russel Abrams, ingénieur-conseil en hygiène publique, aborde certains des aspects techniques de la mise en oeuvre de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement (voir WP.3). Il énumère les différentes étapes du processus d'élaboration et de planification de ces projets, dont il convient d'assurer la viabilité à long terme. A cet égard, il importe de prévoir les mesures et les crédits nécessaires au bon fonctionnement et à l'entretien des installations.

31. Les projets d'assainissement les plus efficaces sont ceux qui font intervenir les collectivités concernées dès les premières étapes de leur mise en oeuvre, qui sont élaborés à la lumière des caractéristiques socio-culturelles locales et conçus à partir d'une analyse logistique des travaux de construction à entreprendre.

E. LUTTE ANTI-VECTORIELLE

32. Le document Info.5 rappelle les grands objectifs de la lutte anti-vectorielle et présente une analyse de la situation régionale en matière de maladies transmises par les insectes.

33. Le Dr Jeffrey Hii, de l'institut de recherche médicale de Papouasie-Nouvelle-Guinée, présente le document WP.4 relatif au rôle des collectivités dans la lutte anti-vectorielle. Il délimite en un premier temps l'étendue géographique de la zone où sévissent les vecteurs du paludisme et de la dengue dans le Pacifique, puis décrit la zone d'action du virus de Ross River.

34. Le Dr Hii explique pourquoi les efforts répétés d'éradication des vecteurs et du paludisme fondés sur le recrutement d'un grand nombre d'agents, l'épandage intensif d'insecticides et l'administration de médicaments à grande échelle se sont avérés à la fois inadéquats et extrêmement coûteux. En revanche, les projets conçus spécifiquement pour répondre aux besoins des collectivités, et prévoyant notamment l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide et la mise en oeuvre de mesures d'assainissement du milieu ambiant, se sont révélés bien plus efficaces et rentables. Il souligne que la participation des collectivités est indispensable à une politique efficace en matière de lutte anti-vectorielle. En outre, celle-ci ne doit pas faire l'objet d'efforts isolés. Elle doit au contraire s'intégrer dans le cadre général des politiques de développement clairement définies répondant aux besoins des collectivités.

35. M. Claude Allen, spécialiste de la lutte anti-vectorielle à l'OMS, présente un document sur la dengue dans le Pacifique (voir WP.5). Il décrit le mode de transmission du virus et les 4 types de virus présents dans la région. Il expose les grandes lignes des politiques destinées à enrayer les épidémies de dengue et préconise la mise sur pied d'un système de notification des cas de dengue destiné à assurer une surveillance adéquate de l'évolution des épidémies de cette maladie dans la région.

36. Au cours du débat, les participants expriment de vives inquiétudes quant à l'introduction d'insectes vecteurs dans les pays insulaires océaniques et à leur propagation dans la région. Certains souhaitent obtenir des précisions sur l'avancement des travaux de recherche portant sur les effets secondaires des produits chimiques utilisés pour imprégner les moustiquaires, notamment sur les troubles du sommeil et des fonctions reproductives qu'ils peuvent entraîner.

F. SALUBRITE DES DENREES ALIMENTAIRES

37. Le coordonnateur du projet sur les tables de composition des aliments du Pacifique présente le document WP.6 intitulé "Les denrées alimentaires dans le Pacifique, sécurité pour le consommateur, intégrité et qualité", qui fait état des principaux problèmes liés à la salubrité des denrées alimentaires dans le Pacifique et contient des recommandations relatives à l'amélioration de la sécurité du consommateur. Il souligne que la contamination d'origine microbienne, la décomposition des aliments et la consommation de produits périmés, dont les vertus nutritives sont souvent atténuées, figurent au

premier rang des problèmes à résoudre. En outre, on constate que les Océaniens sont de plus en plus dépendants de produits importés et consomment moins de denrées d'origine locale, phénomène qui suscite de vives préoccupations.

38. Le coordonnateur du programme décrit les principales sources de contamination des produits alimentaires. Il explique le fonctionnement du système d'analyse des risques aux points de contrôle critique (SARPCC) et en préconise l'utilisation pour l'inspection des denrées. Puis, il explique comment les pays insulaires océaniques doivent procéder pour améliorer la salubrité des produits qu'ils consomment. Au cours du débat, on cite le cas particulier de l'ichtyosarcotisme (ciguatera).

G. APTITUDES ET FORMATION EN MATIERE D'HYGIENE DU MILIEU

39. Le coordonnateur des services de santé de la CPS présente le document WP.7 intitulé "Le directeur de l'hygiène du milieu : un cadre supérieur ou un technicien du Pacifique ?" Il insiste sur la nature technique de la formation des spécialistes de l'hygiène du milieu qui se fait souvent au détriment de toute formation à la gestion. Il est d'avis que les pays insulaires océaniques doivent de toute urgence se doter de véritables cadres supérieurs responsables de l'hygiène du milieu. Le Dr Finau estime que l'on devrait notamment assurer une formation adaptée au niveau des différents agents chargés de l'hygiène du milieu en vue de leur donner les moyens de mener à bien leur action, la priorité allant toutefois à la formation de cadres.

40. Le spécialiste de la promotion des jeunes de la CPS expose la première partie du document WP.10 concernant les relations avec d'autres services et organismes. Il insiste tout particulièrement sur les compétences, les comportements et les démarches nécessaires à une collaboration efficace entre spécialistes de l'hygiène du milieu et responsables d'autres secteurs et à la réalisation des objectifs visés. Il considère qu'un réel espoir de collaboration, de bonne volonté et de coordination des actions engagées est indispensable au succès des efforts entrepris en matière d'hygiène du milieu. Il énumère les différentes étapes à franchir pour mettre sur pied des programmes efficaces au sein des collectivités océaniques par le biais d'un partenariat avec d'autres organismes. A cet égard, il convient de procéder comme suit :

- connaître la structure de l'organisme dont on sollicite le concours;
- identifier au sein de cet organisme les différents interlocuteurs potentiels;
- exposer les grandes lignes des programmes envisagés et obtenir l'accord officiel de l'organisme visé, au plus haut niveau de sa hiérarchie, en vue d'établir des relations directes avec les responsables d'autres services;
- présenter des propositions, exposer les objectifs du programme prévu et entrer en contact avec les responsables d'autres organismes au niveau approprié;
- établir des liens officieux entre les programmes et la structure hiérarchique des autres services;
- assurer le suivi des programmes en utilisant la structure hiérarchique des organismes contactés.

41. Le coordonnateur des services de santé de la CPS présente la seconde partie du WP.10 qui traite des relations avec d'autres organismes. Selon lui, il importe que les organismes concernés comprennent leurs objectifs et programmes respectifs. Il propose une méthode susceptible de favoriser l'établissement de véritables liens de partenariat entre ces organismes et, partant, d'accroître les chances de succès des projets mis en oeuvre.

42. Au cours du débat qui suit, les participants soulignent que toutes les parties en présence doivent exposer clairement les objectifs visés dans le cadre de chacun de leurs projets.

43. La nutritionniste de la CPS présente le document Info.6 relatif à la participation d'autres professionnels de la santé au programme d'hygiène du milieu, dans lequel on rappelle que les vastes connaissances des éducateurs sanitaires, des nutritionnistes, du personnel infirmier des services de santé

publique et autres professionnels de la santé sont considérables et peuvent s'avérer particulièrement utiles pour les spécialistes de l'hygiène du milieu. Ces derniers pourraient également tirer grand profit de l'expérience des sociologues.

44. La nutritionniste de la CPS expose ensuite les principes, méthodes et avantages des mesures d'évaluation de la participation des collectivités rurales pour la définition des problèmes et l'évaluation des programmes. Elle fournit également quelques conseils pratiques relatifs à la mise en oeuvre de ces mesures.

45. Le secrétariat général souligne que les méthodes d'évaluation de la participation des collectivités rurales peuvent aussi s'appliquer en milieu urbain. Bien que ces méthodes risquent de ralentir dans certains cas le déroulement d'un projet, elles permettent néanmoins aux collectivités concernées de mieux en comprendre la nature et les encouragent à y participer. On favorise ainsi la viabilité à long terme et l'efficacité du projet.

46. De nombreux participants estiment que les sociologues doivent participer aux projets d'hygiène du milieu et recommandent de faire appel à eux, notamment en matière de lutte anti-vectorielle, d'approvisionnement en eau et d'assainissement. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée signale à cet égard que son pays a fait appel à plusieurs reprises à des anthropologues et à des sociologues qui ont contribué à une meilleure efficacité des programmes d'hygiène du milieu. La plupart des participants sont conscients du rôle que les sociologues peuvent jouer en la matière mais estiment que beaucoup reste à faire pour convaincre les décideurs de l'utilité de cette démarche. On précise par ailleurs que plusieurs sociologues travaillent dans divers pays insulaires océaniques, à l'Université du Pacifique Sud (USP), à l'Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi que dans les pays métropolitains voisins. La CPS pourrait elle aussi participer à cet effort en sollicitant les services de sociologues compétents à l'intention des pays qui en formuleraient la demande.

H. MOBILISATION DE LA SOCIÉTÉ

47. Le spécialiste de l'éducation sanitaire présente le document WP.8 dans lequel on fait état des différents concepts inhérents à la mobilisation sociale et des facteurs qui contribuent à améliorer la communication en matière de promotion de l'hygiène du milieu.

48. La spécialiste adjointe de la promotion des jeunes, la spécialiste de la condition féminine (pays francophones) et l'économiste (développement rural) présentent conjointement le document WP.9 intitulé "Comment mettre la collectivité à contribution ?" Elles expliquent pourquoi les jeunes, les femmes et les organisations non gouvernementales devraient prendre part aux projets d'hygiène du milieu et rappellent que ces trois groupes constituent un vaste réservoir de ressources encore inexploitées en dépit des motivations qu'ils manifestent. Pourtant, ils contribuent quotidiennement au devenir de leur communauté et peuvent par conséquent s'avérer très utiles dans le cadre de projets destinés aux collectivités villageoises, notamment dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de la lutte anti-vectorielle. De plus, les jeunes, les femmes et les ONG se féliciteraient de pouvoir contribuer aux efforts déployés en ce sens, si toutefois on le leur demandait.

49. L'économiste (développement rural) déplore que les services publics s'éloignent de plus en plus des collectivités de base et met en garde contre l'érosion de l'autosuffisance dans les villages et la dépendance de plus en plus marquée des pays de la région vis-à-vis de l'aide extérieure. Elle est convaincue que les organismes non gouvernementaux peuvent contribuer efficacement à renverser ces tendances.

50. Un débat particulièrement animé fait suite à ces divers exposés. On aborde notamment les questions suivantes :

- Dans quelle mesure le rôle des éducateurs sanitaires et celui des spécialistes de l'hygiène du milieu se complètent-ils ?
- Comment peut-on encourager les jeunes à prendre part aux efforts de promotion de l'hygiène du milieu ? On signale à cet égard qu'il est indispensable d'informer les jeunes pour qu'ils soient

davantage conscients de l'importance des questions relatives à l'hygiène du milieu. Pour ce faire, il convient d'avoir recours tant au système éducatif qu'à des programmes de sensibilisation du public à plus large portée. Dans l'ensemble, les participants sont d'avis que les efforts déployés actuellement ne suffisent pas.

- Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée déclare que les efforts déployés dans son pays pour canaliser la ressource que constitue la jeunesse par le biais du mouvement des pionniers ont été largement couronnés de succès. Le représentant de Fidji fait état d'une expérience de même nature.
- Aux Iles Salomon, le ministère de l'intérieur est chargé de la formation et de la mobilisation des jeunes, qui commencent à prendre part aux projets d'approvisionnement en eau.
- Les femmes constituent souvent la composante essentielle de la main d'oeuvre utilisée dans les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Elles méritent par conséquent de se voir confier plus de responsabilités.
- De par la tradition, c'est aux femmes que revient la tâche d'élever les enfants. Elles sont donc les interlocutrices privilégiées des éducateurs sanitaires qui devraient faire appel à elles pour faire passer leurs messages et contribuer à une meilleure promotion de la santé.
- Il convient de promouvoir le statut des femmes chargées de la vulgarisation dans les services publics.
- Le représentant des Iles Salomon rappelle qu'il importe de diffuser les messages en langues vernaculaires.

I. ETUDE DES PROBLEMES COMPLEXES DE L'HYGIENE DU MILIEU

51. Le D^r Philomena Gangaiya, de l'institut des ressources naturelles de l'Université du Pacifique Sud, présente le document WP.11 dans lequel on explique comment procéder à l'étude systématique des problèmes complexes liés à l'hygiène du milieu. Cette démarche comprend les étapes suivantes :

- Déterminer si les problèmes constatés ont une incidence directe sur la santé;
- Evaluer, tant subjectivement qu'objectivement, l'ampleur des problèmes constatés;
- Evaluer et comparer les problèmes en tenant compte de leur gravité;
- Déterminer les solutions les mieux adaptées;
- Mettre en oeuvre les mesures retenues;
- Réunir des documents relatifs à l'étude engagée, et notamment la méthodologie employée, les mesures adoptées et les résultats obtenus.

52. M. David Sheppard, du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), présente le document WP.12. Il mentionne quelques principes applicables à la gestion de problèmes complexes, soulignant notamment la nécessité de favoriser la coopération inter-organismes et d'examiner les problèmes sous divers angles.

53. M. James Ikeda, chef des services d'hygiène du milieu du ministère de la santé de l'Etat d'Hawaï, présente un exposé sur la réglementation du secteur du tourisme (voir Info.2). Le tourisme s'est considérablement développé à Hawaï et constitue une charge très lourde pour les services publics. Des mesures particulièrement strictes ont été mises en place en vue de limiter l'incidence de ce phénomène sur l'environnement et de déterminer l'ampleur des services, infrastructures et installations que les promoteurs doivent prendre en charge pour faire face à l'évolution de ce secteur.

54. M. Ikeda rappelle qu'il y a quelques années à peine, le niveau de développement d'Hawaï était très semblable à celui d'autres pays insulaires océaniques. Il considère que ces derniers doivent s'efforcer dès maintenant d'évaluer les conséquences éventuelles des projets de développement envisagés et se doter de réglementations adéquates pour se prémunir contre tout dérapage. Il conseille également aux pays insulaires océaniques de veiller à ce que les promoteurs fournissent eux-mêmes les infrastructures nécessaires à la mise en place de leurs projets. Les pays océaniques ne devraient en aucun cas en assumer les coûts.

55. A la suite de ces exposés, les participants débattent de la question de l'élimination des déchets solides dans la région. Nombre d'entre eux font part de la situation constatée dans leurs pays respectifs. Les déchets d'origine industrielle, et notamment les plastiques, métaux, pneus, ainsi que des déchets plus volumineux tels que les épaves de voitures et les réfrigérateurs, suscitent de vives préoccupations, en particulier dans les petites îles où l'on dispose de peu d'espace. On envisage plusieurs solutions. Toutefois, les participants reconnaissent qu'il n'existe pas de panacée et que toutes les options envisagées présentent des inconvénients. Les participants rappellent néanmoins qu'ils ont pour tâche de trouver des solutions et qu'il convient de faire preuve de pragmatisme en matière d'élimination des déchets solides.

56. Les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires et dans le milieu ambiant figurent également au premier rang des préoccupations des pays insulaires. De plus, les analyses de pesticides ne peuvent se faire que dans des laboratoires modernes et bien équipés, généralement très coûteux.

J. GROUPE DE TRAVAIL

57. Une journée entière a été consacrée aux discussions des groupes de travail. Ces derniers permettent aux participants d'étudier en détail des questions spécifiques liées à l'hygiène du milieu et comptant parmi les principales préoccupations de la région. Les conclusions des groupes de travail ont été présentées et examinées en séance plénière et constituent la trame d'une part importante des recommandations adoptées. Les groupes se sont penchés sur les questions suivantes :

I. Approvisionnement en eau et assainissement

58. Les participants considèrent que l'approvisionnement en eau potable en quantité suffisante et l'accès à des installations d'assainissement adéquates constituent une priorité pour les populations de la région. C'est ce qui ressort de la plupart des exposés présentés par les participants, des documents de travail et des débats en séance plénière. Après un examen approfondi de la question, le groupe de travail recommande aux gouvernements de continuer à accorder un haut degré de priorité à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement et souligne que certains domaines méritent une attention toute particulière.

Formation et éducation

59. Il convient de mettre en oeuvre les mesures suivantes :

- Prévoir dans les programmes scolaires des cours sur les avantages de l'approvisionnement en eau potable et en quantité suffisante et de l'accès à des installations d'assainissement adéquates;
- Intensifier les efforts d'éducation en la matière;
- Améliorer la formation technique des agents chargés de l'hygiène du milieu;
- Préparer des documents et des supports de formation en français et en anglais et en traduire certains en langues vernaculaires.

Politiques et législations

60. Il convient de mettre en oeuvre des politiques visant à :

- encourager et promouvoir la répartition des coûts;
- promouvoir l'harmonisation des supports et équipements;
- définir les normes applicables à la planification, au fonctionnement et à l'entretien des installations.

61. Il importe par ailleurs de fournir des conseils aux pays de la région afin de les aider à mettre sur pied des législations adéquates en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Mise en valeur des structures administratives

62. Le groupe estime qu'il faut procéder à une évaluation des systèmes de gestion existants en insistant plus particulièrement sur l'évaluation de la participation des collectivités, la rationalisation et l'amélioration des systèmes de gestion. Il convient par ailleurs de poursuivre et d'améliorer les actions de suivi et les systèmes d'information. Le groupe était composé des membres suivants :

- M. Russel Abrams (Nouvelle-Zélande)
- M. Michel Brière (Nouvelle-Calédonie)
- M^{me} Marie-Pascale Cretin (Nouvelle-Calédonie)
- M. Kaoga Galowa (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- M. H.J. Tafea (Niue)
- M. Robinson Fugi (Iles Salomon)
- M. Moses Latu (Tonga)
- M. John Skoda (Département des Nations unies pour le développement technique en coopération UNCTD)

2. Lutte anti-vectorielle

63. Il ressort des exposés et des débats que les maladies transmises par insectes vecteurs, et notamment le paludisme, la dengue et la dengue hémorragique, constituent les principales causes de maladie et de mortalité. Quant aux autres maladies transmises par vecteur (filariose lymphatique, polyarthrite infectieuse – également appelée virose de Ross River – et encéphalite japonaise), elles suscitent également de vives inquiétudes. Un ou deux pays de la région disposent des moyens techniques et des ressources nécessaires pour faire face à d'éventuelles épidémies de maladies transmises par vecteur et les enrayer. En revanche, la majeure partie des autres pays insulaires océaniques dépendent largement de l'aide et des ressources mises à leur disposition par d'autres pays, ce qui ralentit considérablement la mise en place des mesures destinées à lutter contre ces épidémies. C'est pourquoi les participants estiment qu'il est opportun que la conférence sur l'hygiène du milieu se penche sur ce problème.

64. Le groupe de travail ne compte pas de représentant d'un des pays frappés par le paludisme et s'est concentré de ce fait sur les mesures applicables à la dengue. Les participants ont fait état de la situation relative aux épidémies de maladies transmises par insectes vecteurs dans leurs pays respectifs. Ont pris part aux travaux de ce groupe les personnes suivantes :

- D^r Jeffrey Hii (Institut de recherches médicales de Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- M. Claude Allen (OMS)
- M. Tuaine Teokatai (Iles Cook)
- M. Elden Hellan (Etats fédérés de Micronésie)
- D^r Henri Dubourdieu (Nouvelle-Calédonie)
- D^r Bruno Soullié (Wallis et Futuna).

3. Déchets solides

65. A la lumière des exposés nationaux présentés en plénière et des débats qui ont suivi, il apparaît que l'élimination des déchets solides figure au premier plan des préoccupations des pays membres. Le groupe

de travail examine la nature du problème et formule des recommandations relatives aux politiques et mesures d'élimination des déchets. Les membres du groupe estiment que pour être cohérentes, celles-ci doivent prendre en considération la composition des déchets ainsi que les caractéristiques écologiques locales.

66. On entend par déchets les ordures ménagères biodégradables ou non, les produits de consommation mis au rebut (pneus, épaves de voitures, réfrigérateurs, etc.), ainsi que les déchets dangereux (pesticides ou piles usagées). Ils sont généralement stockés dans des dépotoirs à ciel ouvert, déversés en mer ou tout simplement abandonnés dans des décharges sauvages. Les participants considèrent que les efforts à entreprendre en la matière devraient s'orienter davantage vers l'élimination des déchets non biodégradables, les déchets d'origine organique pouvant être isolés à la source pour produire du compost. Le recyclage, l'aménagement de décharges contrôlées et la réduction des déchets à la source sont autant de mesures de gestion également envisageables. Par ailleurs, les participants sont d'avis que les pays membres devraient se doter d'un cadre législatif applicable à l'élimination de déchets solides et prévoir les ressources nécessaires au suivi et à l'efficacité des mesures adoptées. Les membres du groupe de travail étaient les suivants :

D^r Philomena Gangaiya (Université du Pacifique Sud)
 M. Uraia Lesu (Fidji)
 M^{me} Joanne Brown (Guam)
 M^{me} Beverly Levi (Tokelau)
 M. James Ikeda (Hawaï)
 M^{me} Anne Johnston (AIDAB)

4. Gestion des problèmes liés à l'hygiène du milieu

67. Le groupe de travail estime que pour parvenir aux objectifs visés, il convient d'utiliser au mieux les ressources de la collectivité et de favoriser une plus large mobilisation de secteurs autres que celui de la santé, et notamment les urbanistes, les ingénieurs des travaux publics et les inspecteurs du bâtiment. En outre, les actions de formation et d'éducation destinées aux agents des services d'hygiène du milieu doivent être fondées sur une démarche multisectorielle et promouvoir une plus étroite collaboration entre les différents services concernés. Il importe également de se doter de systèmes intégrés de gestion adéquats. Les domaines ci-dessous nécessitent une attention toute particulière :

Formation

68. Il convient d'améliorer les actions de formation à l'hygiène du milieu et, à cette fin, de mettre en oeuvre les mesures suivantes :

- Demander à la CPS de coordonner les activités de formation entreprises dans l'ensemble de la région pour s'assurer de l'harmonisation des programmes et des normes applicables en matière de formation à l'hygiène du milieu. Il convient notamment de veiller à l'harmonisation des cours prodigués dans les zones francophones et anglophones de la région.
- Faire une plus large place à la gestion de l'hygiène du milieu dans les programmes des cours de formation destinés au personnel des services d'hygiène du milieu.
- Mettre en place dans les établissements de formation des filières de deuxième et troisième cycle en gestion, planification et économie à l'intention des spécialistes de l'hygiène du milieu.
- Veiller à ce que les gouvernements encouragent la formation d'agents locaux et fournissent les ressources nécessaires à cette fin.

Normes, directives et indicateurs

69. Les normes sanitaires devraient être rehaussées et harmonisées et les laboratoires dotés d'équipements nécessaires à la réalisation d'analyses sur l'hygiène du milieu. Pour ce faire :

- La CPS devrait élaborer des directives régionales et établir des indicateurs en matière de qualité de l'hygiène du milieu en collaboration avec d'autres organismes internationaux, le cas échéant.
- Les pays membres devraient fournir des données pour que ces indicateurs puissent être déterminés et utiliser les directives de la CPS en vue d'établir leurs propres normes.

Collaboration et coopération

70. Les questions relatives à l'hygiène du milieu et les problèmes écologiques se recoupent dans une très large mesure. A cet égard, la CPS doit s'efforcer de favoriser un échange de vues et d'informations régulier et fréquent sur l'hygiène du milieu et faire en sorte que les questions s'y rapportant soient prises en considération à leur juste valeur lors de l'adoption de décisions en matière de gestion et de planification. Il convient notamment de tenir compte des besoins suivants :

- La CPS et le PROE devraient continuer d'oeuvrer en collaboration étroite.
- Les gouvernements devraient améliorer la coopération inter-services pour permettre aux spécialistes de l'hygiène du milieu de prendre part aux efforts de planification du développement et à la gestion de l'environnement.
- La CPS devrait organiser tous les deux ans des conférences ou des séminaires sur l'hygiène du milieu en vue de rassembler les spécialistes de la région et favoriser la création d'un groupe régional de spécialistes de l'hygiène du milieu.
- Les gouvernements des pays de la région doivent officiellement appuyer l'action des spécialistes de l'hygiène du milieu afin d'améliorer leur statut.

71. Le groupe de travail était constitué des membres suivants :

D^r Sitaleki Finau (CPS)
 M. Jonathan Fletcher (Nouvelle-Zélande)
 M. Simon Yue (Polynésie française)
 M. Silas Zale (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
 M. Michael Varisipiti (Vanuatu)
 D^r Paul Guo (OMS)
 M^{me} Jean Tuarae (CPS)

5. Salubrité des denrées alimentaires

72. Le groupe de travail étudie les moyens d'aider les pays océaniques à améliorer la salubrité des denrées alimentaires (voir WP.6). Les participants de Nouvelle-Calédonie manifestent un intérêt marqué pour l'adoption de mesures législatives, l'étiquetage des denrées alimentaires et le contrôle des produits agrochimiques destinés à l'agriculture. Le délégué des Iles Salomon souligne que les jardins potagers sont un moyen de produire des aliments plus sains et de meilleure qualité. Au cours de leur discussion, les participants dégagent cinq domaines dans lesquels il convient de déployer plus d'efforts et les classent, bien qu'approximativement, dans l'ordre de priorité suivant :

- Production locale de denrées alimentaires;
- Contrôle plus strict des importations et de l'utilisation des produits agrochimiques;
- Intensification des actions de formation et d'éducation sur tous les aspects de la question de l'hygiène et de la conservation des denrées alimentaires, et plus particulièrement les techniques de réfrigération;
- Mise en oeuvre d'actions de sensibilisation de l'opinion publique à l'importance des normes applicables aux denrées alimentaires et notamment les normes CODEX OMS/FAO, que les pays devraient être encouragés à appliquer;

- Amélioration de l'information du consommateur par le biais d'un renforcement des réseaux d'associations de consommateurs implantés dans l'ensemble de la région.

73. Ont pris part aux travaux de ce groupe les personnes suivantes :

M. John Bailey (CPS)
 M. Tom Lolemae (Iles Salomon)
 M. Abel Anien (Iles Marshall)
 M. Tua Tipu (Samoa-Occidental)
 M^{me} Jeanne Hosken (Nouvelle-Calédonie)
 M. Gremont (Nouvelle-Calédonie)
 M. Le Cirrad (Nouvelle-Calédonie)
 M. Barron (Nouvelle-Calédonie)

K. VISITES ORGANISEES

74. Deux visites ont été organisées à l'intention des participants à la conférence. La première a eu lieu à la Société métallurgique Le Nickel. Il s'agissait d'examiner les questions relatives à la médecine et la sécurité du travail, et à l'hygiène du milieu dans l'entreprise. Les autres participants se sont rendus au Service d'hygiène municipal où ils ont pu suivre le processus de traitement des eaux usées et d'élimination des déchets solides et apprendre comment était menée la lutte anti-vectorielle en Nouvelle-Calédonie. A cette occasion, les responsables du Service d'hygiène municipal ont présenté aux participants le fonctionnement du réseau d'approvisionnement en eau qui alimente la ville de Nouméa en eau potable.

L. DECLARATIONS DES OBSERVATEURS

Bureau australien d'aide au développement international (AIDAB)

75. M^{me} Anne Johnston se félicite de constater que le concours financier de l'organisme qu'elle représente a contribué à la tenue de cette première conférence océanienne sur l'hygiène du milieu. Elle présente ensuite les grandes lignes des activités mises en oeuvre par l'AIDAB dans la région et apporte quelques éclaircissements relatifs aux 8 différentes catégories de financement que l'AIDAB peut mettre à la disposition des pays océaniens.

Centre régional OMS du Pacifique Occidental pour la promotion de la planification et des études appliquées en matière d'environnement (PEPAS)

76. Le D^r Paul Guo, directeur du PEPAS, qui relève de l'OMS, décrit la structure de son organisme ainsi que les différentes prestations fournies aux pays de la région en matière d'hygiène du milieu. Il explique aux participants comment obtenir le concours du PEPAS et expose les modalités de financement de ses activités. Il cite également certains des projets de formation et d'autres actions que le PEPAS envisage de mettre en oeuvre dans un proche avenir.

Département des Nations unies pour le développement technique en coopération (UNCTD) Service des ressources en eau

77. M. John Skoda, conseiller technique principal, précise que le service qu'il représente est chargé de l'évaluation des ressources en eau et intervient également dans le domaine de la planification et de la formation. Les activités mises en oeuvre par ce service se concentrent essentiellement sur les trois principaux volets de l'approvisionnement en eau : la prestation de services techniques adaptés, l'éducation, et l'élaboration ou la mise en oeuvre de mesures législatives applicables à l'approvisionnement en eau.

Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

78. M. Vili Fuavao, directeur du PROE, passe en revue le rôle et les diverses activités du PROE présentés qui sont plus détaillés dans le rapport annuel du directeur du PROE pour l'exercice 1990-91 distribué à tous les participants à la conférence.

M. EVALUATION DES TRAVAUX

79. Les participants à la conférence ont été priés de remplir un formulaire d'évaluation confidentiel. A ce jour, seize réponses ont été reçues. Dans l'ensemble, la conférence semble avoir remporté un vif succès auprès des délégués.

80. On trouvera en annexe au présent rapport un exemplaire du formulaire d'évaluation ainsi que les résultats obtenus après compilation des données.

IV. RECOMMANDATIONS

Après avoir examiné les questions de lutte anti-vectorielle, de gestion de l'hygiène du milieu, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, d'élimination des déchets solides et de sécurité du consommateur, les participants à la première conférence océanienne sur l'hygiène du milieu recommandent que :

1. Les pays membres, avec l'aide de la CPS, de l'OMS, et d'autres organisations régionales, renforcent leur système d'information afin de :
 - a) déceler les tendances qui se dégagent dans le domaine des maladies et accidents liés à l'hygiène du milieu;
 - b) améliorer le dépistage et la notification immédiate des maladies transmissibles, et en particulier des épidémies;
 - c) élaborer des indicateurs régionaux pour l'hygiène du milieu et les facteurs de risques et étoffer ceux existants;
 - d) mieux préparer les pays à faire appel à leurs propres sources de données pour gérer les projets d'hygiène du milieu.

2. En collaboration avec la CPS, l'OMS, et d'autres organisations régionales, les pays membres mettent en place des programmes et des politiques de lutte anti-vectorielle, prévoyant notamment :
 - a) des normes régionales pour la désinsectisation des aéronefs et des navires au moment de leur arrivée;
 - b) la destruction des gîtes larvaires de moustiques dans un rayon de 200 mètres autour des lieux d'habitation;
 - c) l'identification des vecteurs et la détermination de leur vulnérabilité aux insecticides utilisés;
 - d) la mise en place de formations pratiques accélérées sur la lutte contre les insectes vecteurs et sur la biologie des espèces concernées;
 - e) l'élaboration de plans nationaux d'intervention d'urgence en cas d'épidémies ou de risques accrus pour l'hygiène du milieu.

3. En collaboration avec la CPS, l'OMS, les établissements d'enseignement et d'autres organisations régionales, les pays membres :
 - a) élaborent et développent des cours appropriés de formation à l'hygiène du milieu, visant notamment à inculquer les connaissances voulues dans les domaines de la gestion, de la communication, de l'épidémiologie, des rapports humains et de la mise au point de principes pour assurer la bonne marche des programmes ;
 - b) coordonnent ces actions à l'échelle régionale pour assurer l'uniformité des normes et des programmes d'enseignement destinés à la formation du personnel chargé de l'hygiène du milieu. Des mesures devraient notamment être prises pour harmoniser les cours donnés dans les pays francophones et anglophones de la région;
 - c) élaborent et développent des programmes d'études au niveau du deuxième ou troisième cycle universitaire en matière de gestion, de planification et d'économie de la santé à l'intention du personnel chargé de l'hygiène du milieu;

- d) encouragent la mobilisation de ressources en faveur de la formation du personnel local et en fournissent effectivement.
- 4.
- a) Les pays membres, avec l'aide de la CPS et d'autres organismes régionaux, examinent, renforcent et promulguent une législation appropriée en matière d'hygiène du milieu;
 - b) les pays membres, avec l'aide de la CPS et d'autres organismes régionaux, élaborent, examinent et développent des plans concernant des questions relatives à l'hygiène du milieu.
5. Compte tenu de la diversité des situations et des capacités de faire appliquer des normes dans le domaine de l'hygiène du milieu dans le Pacifique :
- a) la CPS, en collaboration avec l'OMS, prépare des directives sur des normes ou paramètres minima à prendre en considération en matière d'hygiène du milieu;
 - b) les pays membres appliquent ces directives (adaptées à leurs besoins) pour fixer leurs propres normes;
 - c) la CPS encourage les pays membres à se fonder sur les directives du Codex Alimentarius pour l'élaboration de leurs normes nationales en matière d'alimentation, et qu'elle leur facilite la tâche en ce sens.
6. La Commission du Pacifique Sud et d'autres organismes régionaux :
- a) favorisent l'éducation du consommateur et l'échange d'informations entre les différents pays membres;
 - b) approuvent et encouragent la production d'aliments locaux ne présentant pas de risques supplémentaires pour l'environnement, et leur consommation.
7. Etant donné le lien étroit entre l'hygiène du milieu et l'environnement en général :
- a) la CPS, le PROE et d'autres organismes régionaux poursuivent leur étroite collaboration en vue d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement à l'échelle des pays et de la région en général;
 - b) les gouvernements améliorent la coopération inter-ministérielle de manière à permettre au personnel chargé de l'hygiène du milieu d'être étroitement associé à la gestion de la qualité de l'environnement;
 - c) les pays membres, la CPS et d'autres organismes régionaux favorisent, pour l'ensemble des activités de planification du développement, la prise en compte de la question de l'hygiène du milieu ainsi que la participation à ces activités du personnel chargé de l'hygiène du milieu;
 - d) les pays membres créent un comité multisectoriel comprenant des représentants des pouvoirs publics, des ONG et de la population, qui collaborera à l'élaboration de politiques pertinentes, à la planification et à la conduite d'activités concernant l'hygiène du milieu.
8. Les pays membres, en collaboration avec la CPS, l'OMS et d'autres organismes :

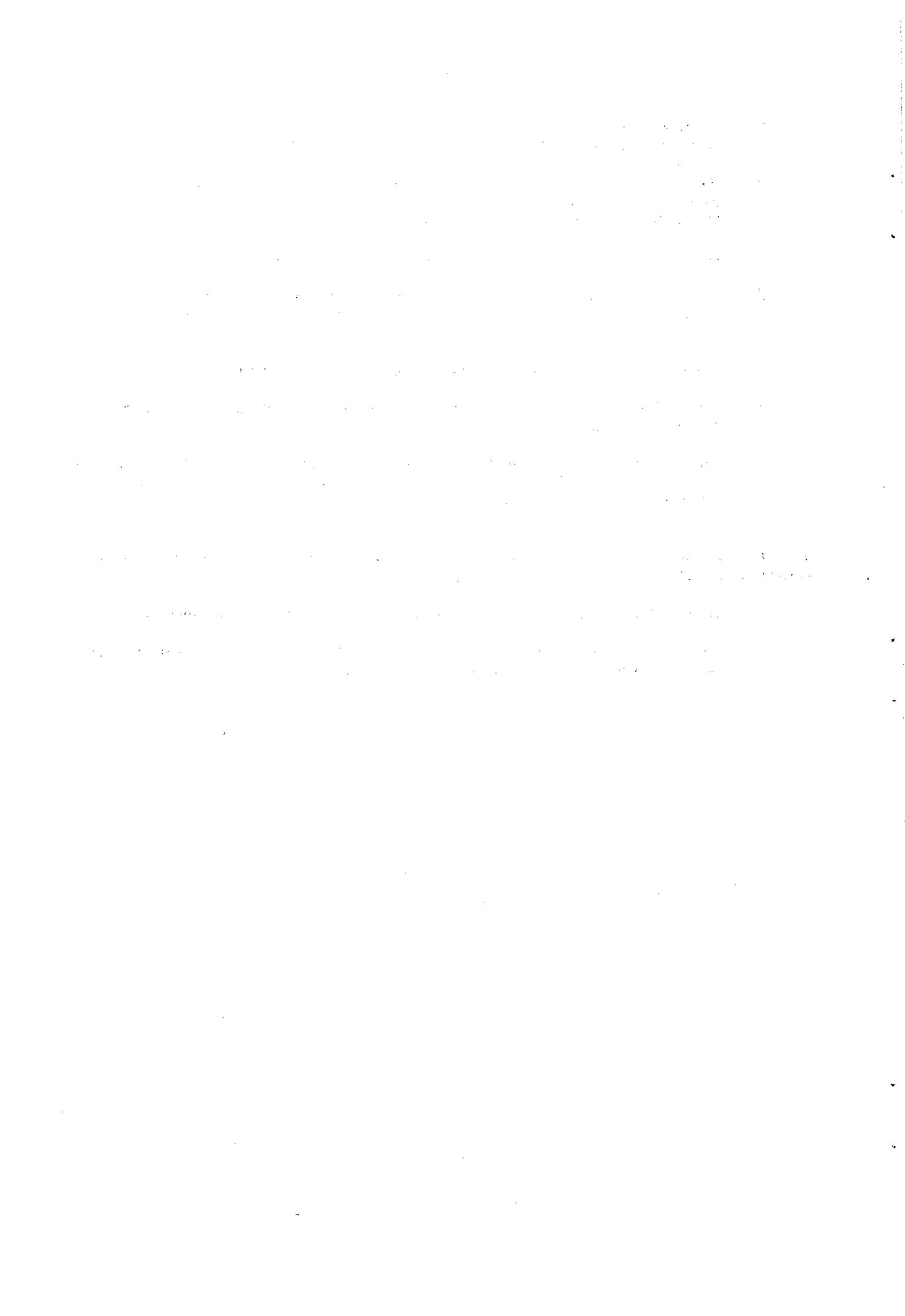
- a) conduisent des activités permettant d'actualiser et d'améliorer les connaissances des décideurs et des hommes politiques au sujet des questions d'actualité concernant l'hygiène du milieu;
- b) sensibilisent à la question leurs populations respectives, notamment les femmes et les jeunes, de manière à favoriser leur participation directe et active à la planification et à la mise en place des programmes d'hygiène du milieu;
- c) élaborent des programmes scolaires de formation à l'hygiène du milieu;
- d) fassent appel, aux fins de la planification et de la mise en place du projet d'hygiène du milieu, à des équipes multidisciplinaires, comprenant notamment des sociologues.

9. Les pays membres, en collaboration avec la CPS et les organismes régionaux :

- a) veillent à normaliser, sur leur territoire, le matériel et les supports utilisés dans le cadre des activités de promotion de l'hygiène du milieu;
- b) veillent à promouvoir l'utilisation des technologies appropriées pour la conduite des activités relatives à l'hygiène du milieu ainsi que la participation de la population à ces activités, et notamment les femmes et les jeunes.

10. Les pays membres, en collaboration avec la CPS et d'autres organisations régionales, encouragent et soutiennent l'action menée par l'USP et d'autres institutions régionales et nationales pour :

- a) accroître les moyens des laboratoires régionaux s'occupant d'hygiène du milieu; et
- b) mettre au point des mécanismes permettant la surveillance des résidus de pesticides, de la qualité de l'eau et des aliments, et des additifs alimentaires.



V. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES A LA CONFERENCE*

A. DOCUMENTS DE TRAVAIL

- WP.1 Hygiène du milieu : tour d'horizon général
– Secrétariat général
- WP.2 Progrès accomplis et difficultés rencontrées en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays insulaires du Pacifique Sud
– D^r P. Guo (PEPAS)
- WP.3 L'eau et l'assainissement dans le Pacifique
– Expert-conseil
- WP.4 Participation des collectivités à la lutte contre les vecteurs
– Expert-conseil
- WP.5 Lutte contre les insectes vecteurs
– C. Allen (OMS)
- WP.6 Les denrées alimentaires dans le Pacifique, sécurité pour le consommateur intégrité et qualité
– Secrétariat général
- WP.7 Le directeur de l'hygiène du milieu – un cadre supérieur ou un technicien du Pacifique
– Secrétariat général
- WP.8 Mobilisation de la société en vue d'une éducation en matière d'hygiène du milieu
– Secrétariat général
- WP.9 Comment mettre la collectivité à contribution
– Secrétariat général
- WP.10 Relations avec d'autres services et organismes
– Secrétariat général
- WP.11 Etude des problèmes complexes de l'hygiène du milieu
– Expert-conseil
- WP.12 La gestion de problèmes complexes en matière d'hygiène du milieu
– David Sheppard (PROE)

B. EXPOSES NATIONAUX

- Exp. nat. 1 Exposé national
– Kiribati
- Exp. nat. 2 Exposé national
– Vanuatu
- Exp. nat. 3 Exposé national
– Tuvalu
- Exp. nat. 4 Exposé national
– Nouvelle-Zélande
- Exp. nat. 5 Exposé national
– Etats fédérés de Micronésie

- Exp. nat. 6 Résumé exposé national
– Polynésie française
- Exp. nat. 7 Exposé national
– Iles Cook
- Exp. nat. 8 Exposé national
– Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Exp. nat. 9 Exposé national
– Tonga
- Exp. nat. 10 Exposé national
– Guam
- Exp. nat. 11 Exposé national
– Tokelau
- Exp. nat. 12 Exposé national
– Commonwealth des Iles Mariannes du Nord
- Exp. nat. 13 Résumé exposé national
– Wallis et Futuna
- Exp. nat. 14 Exposé national
– Niue
- Exp. nat. 15 Exposé national
– Iles Salomon
- Exp. nat. 16 Exposé national
– Nouvelle-Calédonie
- Exp. nat. 17 Exposé national
– Samoa américaines
- Exp. nat. 18 Exposé national
– Fidji
- Exp. nat. 19 Exposé national
– Samoa-Occidental

C. LISTE DES DOCUMENTS D'INFORMATION

- Info.1 Les services de santé publique de la Commission du Pacifique Sud
– Secrétariat général
- Info.2 *Regulating resort development in Hawaii*
– M. J. Ikeda, ministère de la santé, Hawaï
- Info.3 Tableau récapitulatif des activités conduites par les services de santé publique de la CPS en 1989-1990
– Secrétariat général
- Info.4 *Advocacy and social mobilisation for health education*
– Secrétariat général
- Info.5 *Vector control*
– OMS

- Info.6 *Involving other health professionals in environmental health programmes*
– Secrétariat général
- Info.7 *Accessing environmental health information*
– Secrétariat général
- Info.8 *Sewage and solid waste disposal problem in Honiara and other provincial urban centres*
– Représentant des Iles Salomon

D. DIVERS

The United Nations Guidelines for Consumer Protection

South Pacific consumer protection programme

World Health Organization collaboration with member states – Country programmes

VI. LISTE DES PARTICIPANTS

Iles Cook

M^r Tuaine Teokotai
 Chief Public Health Inspector
 Ministry of Health
 P.O. Box 109
 RAROTONGA

Etats fédérés de Micronésie

M^r Elden Hellan
 Chief of Environmental Health and Sanitation
 Environmental Health Branch
 Pohnpei State Department of Health Services
 KOLONIA
 Pohnpei 96941

Fidji

M^r Uraia Lesu
 Chief Health Inspector
 Ministry of Health
 SUVA

Guam

D^r O.V. Natarajan
 Administrator
 Division of Environmental Health
 Department of Public Health and Social Services
 P.O. Box 2816
 AGANA 96911

M^s Joanne M. Brown
 Deputy Administrator
 Guam Environmental Protection Agency
 IT & E Harmon Plaza
 Complex Unit D-107
 130 Rojas St., Harmon,
 GUAM 96911

Iles Mariannes du Nord

M^r Aloysius Aldan
 Department of Public Health and Environmental Services
 P.O. Box 409
 SAIPAN

Iles Marshall

M^r Abel Anien
 RMIEPA General Manager
 Environmental Protection Authority
 MAJURO

Niue

M^r H. J. Tafea
 Principal Health Inspector
 Health Department
 P.O. Box 33
 ALOFI

Nouvelle-Calédonie

Dr Michel Germain
 Médecin-inspecteur territorial de la santé à
 la direction territoriale des affaires sanitaires et sociales
 DTASS
 B.P. 3278
 NOUMEA

Dr Pierre-Henri Genty
 Médecin Adjoint à la direction provinciale des
 affaires sanitaires et sociales du Nord
 DPASS Nord
 B.P. 2362
 NOUMEA

M^{lle} Marie-Pascale Cretin
 Educatrice sanitaire sur la province Nord
 DPASS Nord
 B.P. 2362
 NOUMEA

Dr Philippe Buffet
 Médecin épidémiologiste à la direction des affaires sanitaires
 et sociales de la province Iles
 DPASS Iles
 B.P. 1014
 NOUMEA

Dr Henri Dubourdicu
 Médecin directeur du bureau municipal d'hygiène
 de la ville de Nouméa
 DTASS Sud
 B.P. 600
 NOUMEA

M. Michel Brière
 Ingénieur des travaux ruraux
 Chef de la section génie rural et hydraulique
 Service de l'agriculture et forêts et des pêches
 Province des Iles Loyauté
 B.P. 1 WE
 Lifou

Nouvelle-Zélande

M^r Jonathan Fletcher
 Manager Environmental Health Unit
 Department of Health
 Box 5013
 WELLINGTON

Papouasie-Nouvelle-Guinée

M^r Kaoga Galowa
 Senior Health Inspector
 Depart. of Health
 P.O. Box 3991
 BOROKO, Port-Moresby

M^r Silas Zale
 Deputy Dean
 College of Allied Health Sciences
 Department of Health
 P.O. Box 2033
 YOMBA, Madang

Polynésie française

M. Simon Yue
 Chef ingénieur sanitaire au Service d'hygiène
 et de salubrité publique
 Direction de la santé publique
 B.P. 611
 PAPEETE, Tahiti

Iles Salomon

M^r Robinson Fugui
 Chief Health Inspector, Rural Water Supply
 Ministry of Health and Medicinal Services
 P.O. Box G349
 HONIARA

M^r Tom Lolemae
 Chief Health Inspector, Public Health
 Ministry of Health and Medicine Services
 P.O. Box G349
 HONIARA

Samoa américaines

M^r Pasesa Lafitaga
 Acting Chief of Environmental Health
 LBJ Tropical Medical Center
 PAGO PAGO

Samoa-Occidental

M^r Tua Tipu
 Senior Health Inspector
 Health Department
 Private Bag
 APIA

Tokelau

M^s Beverly Levi
 Public Health Nurse
 Office for Tokelau Affairs
 B.P. 865
 APIA
 Samoa-Occidental

Tonga

M^r Mosese Latu
 Public Health Inspector
 Ministry of Health
 Vaiola Hospital
 NUKU'ALOFA

Vanuatu

M^r Michael Varisipti
 Acting National Environmental Health Officer
 Department of Health
 Private Mail Bag
 PORT-VILA

Wallis et Futuna

D^r Bruno Soullié
 Médecin-chef du service d'hygiène, de prophylaxie et de lutte
 contre les grandes endémies
 B.P. 32
 MATA'UTU
 Wallis

OBSERVATEURS

**Association développement d'une
 santé pour le peuple en Kanaky
 (ADSPPK)**

M^{me} I. Buczinski
 ADSPPK
 B.P. 6521
 Rivière Salée
 NOUMEA

**Bureau australien d'aide au
 développement international
 (AIDAB)**

M^s Anne Johnston
 AIDAB
 Advisor for Women in Development, Health, and Population
 Pacific Regional Team

**Division britannique pour le
 développement dans le Pacifique**

D^r David Phillips
 Regional Health Adviser
 BDDP, 6th level, Vanua House
 Private Mail Bag
 SUVA
 Fidji

**Projet d'évaluation et de
 planification des ressources
 en eau dans les îles du
 Pacifique (UNDCTD)**

D^r John D. Skoda
 Chief Technical Adviser
 P.O.Box 13719
 SUVA

SOPRONER

M. Jean Chaniel
 B.P. 3583
 NOUMEA

Australie

M^r Robert S. Devereaux
 Consul
 Consulat Général d'Australie
 B.P. 22
 NOUMEA

Nouvelle-Calédonie

M^{me} Jeanne Hosken
 Professeur d'éducation sanitaire et sociale
 Vice-Rectorat
 B.P. K2
 NOUMEA CEDEX

M. Barron
 Association des consommateurs
 NOUMEA

M. Gremont
 Direction des affaires économiques
 B.P. C5
 NOUMEA CEDEX

M. Le Cirrad
 Vétérinaire
 Direction de l'économie rurale
 B.P. 256
 NOUMEA

EXPERTS-CONSEILS**Institut de recherche médicale
de Papouasie-Nouvelle-Guinée**

D^r Jeffrey Hii
 P.O. Box 378
 MADANG

Hawaï

M^r James Ikeda
 Chief of the Environmental Health Services Division
 Department of Health
 P.O. Box 3378
 HONOLULU 96801

Nouvelle-Zélande

M^r Russell J. Abrams
 Public Health Engineer
 6 Delph Street, Avonhead
 CHRISTCHURCH

**Organisation mondiale de
la santé (OMS)**

D^r Paul Guo
 Director
 WHO PEPAS
 P.O. Box 12550
 50782 KUALA LUMPUR
 Malaisie

M^r Claude Allen
 Technical Officer Vector Control
 WHO
 P.O. Box 113
 SUVA
 Fidji

**Programme régional océanien
de l'environnement (PROE)**

**D^r Vili Fuavao
Director
SPREP
P.O. BOX 240
APIA
Samoa-Occidental**

**M. David Sheppard
Team Leader
Regional Environmental Technical Assistance
SPREP
P.O. Box 240
APIA
Samoa-Occidental**

Université du Pacifique Sud

**D^r Philomena Gangaiya
Environmental Chemist
Institute of National Resources
P.O. Box 1168
SUVA
Fidji**

SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

**Vaasatia Poloma Komiti
Directeur adjoint des programmes**

**D^r Sitaleki Finau
Coordonnateur des services de santé**

**M. David Clarkson
Spécialiste de l'hygiène du milieu**

**D^r François Bach
Epidémiologiste**

**M. John Bailey
Coordonnateur du projet sur les tables de composition des aliments du Pacifique**

**M^{me} Cecily Dignan
Nutritionniste**

**M. David Rosario
Spécialiste de l'éducation sanitaire**

**M^{me} Bernadette Papilio
Spécialiste de la condition féminine (pays francophones)**

**M. Pio Tikoisuva
Spécialiste de la promotion des jeunes**

**M^{me} Jean Tuarae
Spécialiste adjoint de la promotion des jeunes**

**M^{me} Vaine Wichman
Economiste (développement rural)**

M^{me} Mele'Ofa Malolo
Spécialiste de la formation à la nutrition

M^{lle} Patricia Sheehan
Documentaliste (projet sida)

M^{me} Yvana Routier
Secrétaire de la conférence

M^{me} Héliène Lecomte
Adjoint administratif

M. Roy Benyon
Interprète

M. Claude Colomer
Interprète

M^{lle} Valérie Hassan
Interprète

M. Gérard De Haro
Traducteur

M^{me} Christine Youssef
Traductrice

M. Bob Watters
Electrotechnicien

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and processing, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that the data remains reliable and secure throughout its lifecycle.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of ongoing monitoring and evaluation to ensure that the data management processes remain effective and aligned with the organization's goals.

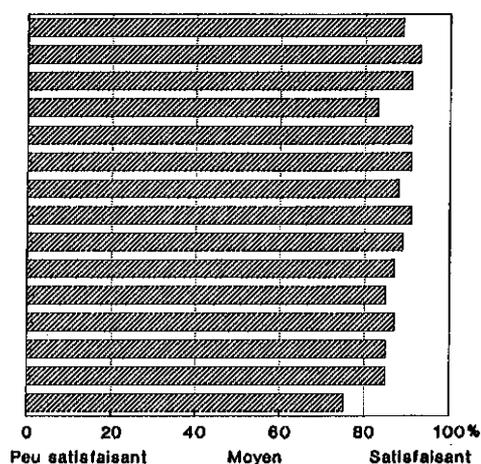
EVALUATION DES TRAVAUX

1. *Dans quelle mesure la conférence a-t-elle été utile ? Les questions abordées ont-elles été présentées avec suffisamment de clarté ?*

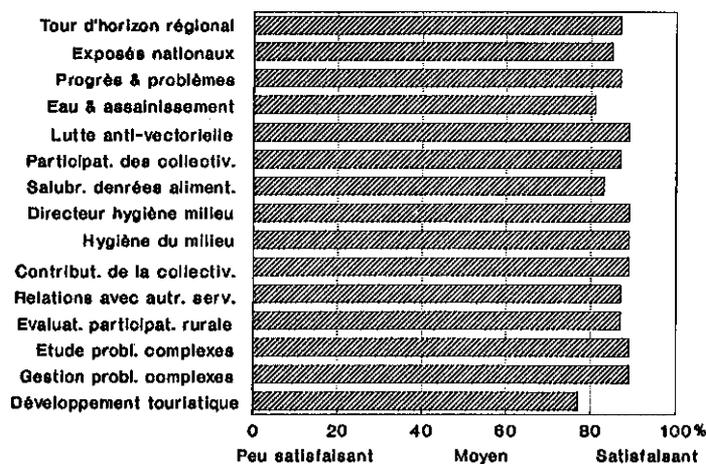
La conférence a remporté un vif succès auprès des participants qui l'ont jugée utile.

On trouvera ci-dessous deux graphiques faisant état des résultats de l'évaluation des sujets abordés pendant les débats et de la présentation des questions traitées telle qu'elle ressort des réponses des participants au questionnaire.

EVALUATION DES SUJETS



EVALUATION DE LA PRESENTATION



2. *Les groupes de travail ont-ils été utiles ?*

Les groupes de travail ont été très utiles.

Les participants ont tiré profit de ces travaux et mentionnent notamment les aspects suivants :

- de meilleures relations se sont établies entre les participants;
- les participants ont pu prendre une part plus directe à l'examen des questions traitées;
- les débats particulièrement constructifs qui ont eu lieu ont permis de mieux comprendre la nature des problèmes étudiés et ont facilité un échange fructueux de vues et d'expériences.

3. *Les visites organisées vous ont-elles semblées utiles ?*

- **Société métallurgique Le Nickel :**
Les participants ont recueilli des informations relatives à l'incidence du traitement du minerai sur la santé et en ont conclu que de grands progrès avaient été réalisés dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité du travail.
- **Service d'hygiène municipal :**
Les participants ont jugé cette visite particulièrement utile et intéressante dans la mesure où elle était en rapport direct avec les thèmes abordés pendant la conférence. Ils ont appris à mieux connaître le fonctionnement et la gestion d'un service de santé bien structuré et ont pu retirer de cette visite de précieuses informations qui devraient les aider à mieux organiser leurs services respectifs.

4. *Dans quelle mesure cette conférence pourrait-elle être plus efficace ?*

La plupart des participants ont souligné que cette première édition avait été bien organisée. Ils ont émis plusieurs suggestions et pensent notamment que les questions à l'ordre du jour devraient être moins nombreuses mais plus approfondies. Toutefois, d'autres ont estimé que les séances plénières devraient être plus nombreuses. De l'avis d'autres participants, les exposés devraient être plus courts, en particulier les exposés nationaux. Enfin, certains participants ont souligné que d'autres organismes spécialisés devraient prendre part à ces travaux.

5. *Quel devrait être le thème de la prochaine conférence ?*

Certains participants ont proposé que le même thème soit retenu et fasse l'objet d'un examen plus approfondi lors de la prochaine conférence. D'autres participants ont exprimé de vives préoccupations au sujet de la protection de l'environnement dans le Pacifique Sud et ont proposé que cette question constitue le thème principal de la prochaine conférence. A cette occasion, il conviendrait de discuter de la création éventuelle d'un réseau de coordination des actions engagées dans le domaine de l'hygiène du milieu et de l'adoption de technologies adaptées.

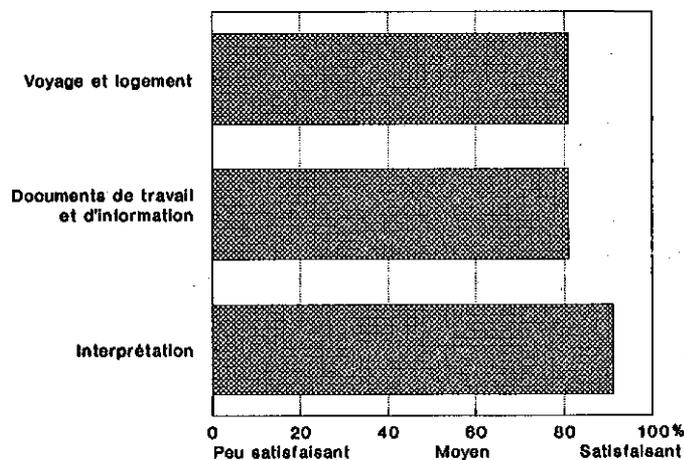
6. *Que pensez-vous des réceptions et manifestations organisées à votre intention ?*

Dans l'ensemble, les participants ont été très satisfaits.

7. *Veillez nous faire connaître votre point de vue sur les questions suivantes : dispositions prises en matière de voyage et de logement; documents de travail et d'information; services d'interprétation.*

Les participants se sont dits très satisfaits des services administratifs mis à leur disposition, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

SERVICES ADMINISTRATIFS



8. *Avez-vous d'autres observations à faire ?*

Les participants ont remercié la CPS d'avoir organisé la conférence et l'AIDAB d'en avoir assuré le financement. Les participants ont estimé que cette manifestation avait été bien organisée, intéressante, utile, mais regrettent toutefois qu'on n'ait pu consacrer plus de temps à l'examen des recommandations.

Dans l'ensemble, ils ont estimé que de telles initiatives devaient être répétées.